

Le Petit Aussacois

Bulletin Municipal

Janvier 2020



**Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent aux Vœux
le samedi 18 janvier à 18h30 à la salle des fêtes**



COMITE DES FETES D'AUSSAC

Au nom du comité des fêtes je remercie nos élus qui ont rénové la salle des fêtes, lieu essentiel pour l'organisation des événements festifs de notre village. Nous avons pu en 2019 maintenir toutes les manifestations prévues en délocalisant les concours de belote et en louant un grand chapiteau pour la fête

Pour 2019-2020 nous reprenons nos habitudes à la salle des fêtes qui est plus fonctionnelle et plus accueillante.

Nous vous invitons à retenir dès aujourd'hui les dates suivantes :

- **Concours de belote** chaque premier samedi du mois à 20h30. Tous les participants sont récom-

pensés. Je renouvelle toute ma confiance à l'équipe qui s'en occupe.

- **Fête du village** Attention les dates de 2020 seront les 30, 31 Juillet et premier Août.

- **Repas « Poule au pot »** suivi d'un bal avec Bernard Gaches le 28 novembre.

Merci d'avance à tous ceux qui souhaiteraient s'investir dans la vie de notre village. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Au nom du comité des fêtes, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2020.

Le président : Franck GARRIGUES

LE BIEN ÊTRE À MA PORTE

Comme vous l'avez certainement constaté, le deuxième mardi de chaque mois un camion aménagé se gare sur la place du village.

Une esthéticienne nous fait le plaisir de passer une partie de la journée dans notre village. Elle propose une palette étendue de soins de beauté.

Elle reçoit sur et sans rendez-vous.

N'hésitez pas à la contacter au 06 19 15 47 16



MAIRIE - SECRÉTARIAT

Ouverture : Mardi 9h—12h
Jeudi 9h—12h30, 13h45—16h30
Secrétaire : Ingrid MOSNA
Téléphone : 05 63 55 42 17
Email : mairie.aussac@wanadoo.fr

Permanence du maire : Sur rendez-vous
En cas d'urgence, le maire est joignable
au 06 44 00 56 12
Site internet de la commune : www.aussac.fr

GENERATION MOUVEMENT AUSSAC FENOLS

Nous allons rentrer dans l'année 2020, comme le temps passe vite.

Notre Club avec 150 adhérents est stable mais manque cruellement d'adhérents au conseil d'administration donc n'hésitez pas à nous rejoindre.

2019 : une année un peu différente car nous sommes allés à Fénols pour cause de réfection de notre salle et je tiens à remercier la municipalité de Fénols pour le prêt gratuit de ses salles ; depuis peu nous avons retrouvé la nôtre flamboyante neuve, il faudra en prendre le plus grand soin.

Les activités de l'année écoulée : le loto, en février une sortie de 3 jours au carnaval de Nice et à la fête des citrons à Menton. Un voyage surprise d'un jour dans le Tarn très apprécié par les 80 participants. Le grand voyage en Italie du Sud en juin - 46 adhérents ont visité Naples, Pompéi, Capri, Sorrente, la côte Amalfitaine, le Vésuve, Barletta, Trani, Bari, Alberobello, Lecce, Matera, Naples et retour. En octobre 4 jours en Espagne.

Le vide grenier en août, sans oublier les repas, journée pique-nique, après-midi châtaignes, le goûter de Noël, marche, belote, pétanque, etc....

2020 : nous reprenons nos habitudes à Aussac

- tous les vendredis après-midi pétanque et belote, le premier vendredi du mois réunion avec goûter, le deuxième vendredi concours de belote.

- tous les jeudis après-midi marche suivant météo, randonnées de 7 à 9 kms dans le Tarn (15 à 30 participants)

Ne pas oublier :

L'Assemblée Générale du Club le 07 février 2020 à AUSSAC

Le voyage en Afrique du Sud fin février avec 39 participants

Le voyage au Sud Marocain en octobre (il reste quelques places)

Un autre voyage surprise à la demande générale

Puis bien d'autres animations qui vous seront communiquées à l'assemblée générale.

Si le cœur vous en dit franchissez le pas pour un agréable moment de convivialité, de détente et d'amitié, nous serons heureux de vous accueillir.

Le Président

Christian PASTRÉ Tél : 06 80 43 11 43

ETAT CIVIL

Le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs sincères condoléances aux familles frappées par le deuil et félicitent les heureux parents

Carole CÉNÉDÈSE décédée à AUSSAC le 30 juin 2019

Augusta CÉNÉDÈSE décédée à GAILLAC le 29 septembre 2019



Noémie Soline Giulia GASC née le 10 mai 2019 à ALBI

Lorena Maria DUPIN née le 3 novembre 2019 à ALBI

Olivia Marie Jeanne Martine TREILHOU née le 27 septembre 2019 à ALBI

Lors de notre Assemblée générale qui s'est tenue le 20 septembre à Fénols, le fait marquant met en évidence le bon fonctionnement, en rythme de croisière de l'ensemble de nos activités. Ce constat est le résultat d'une forte implication de nos responsables d'activité qui ont su et qui savent toujours motiver leurs membres ; que l'on ne peut que remercier pour leur enthousiasme, leur persévérance et surtout leur convivialité. Continuons ensemble dans cette même voie.

En parlant d'activités :

La gymnastique, encadrée par Mado et Josette, chaque lundi soir de 19h00 à 20h00.

Les cours de salsa et bachata, sous la responsabilité de Sandrine et Patrick, chaque vendredi soir de 20h30 à 22h30, à Fénols.

Le foot en salle (futsal), Pascal et Patrick gèrent très bien nos sportifs, le lundi soir de 20h30 à 23h00, dans la salle de Lasgraisses.

Le club de danse «Aussac-Fénols-Lagrange», cette année ne fonctionne qu'avec deux groupes, le mercredi soir à Fénols pour le groupe de débutants et le jeudi soir pour le groupe des confirmés, à Lagrange. Ce club de danse, sous la responsabilité d'Henriette et de Bernard, avec toujours Florence et Camille comme animateurs, sans oublier François responsable de la playlist ; vit sa dix-septième année, avec un effectif de 120 danseurs.

Le club informatique, avec François en maître incontesté, fonctionne le mercredi de 17h30 à 19h00 et compte une vingtaine d'ordinateurs autour de la table ; un merci particulier à ceux qui nous ont rejoint, notamment à nos deux jeunes gens.

Le vendredi soir, l'activité loisir (belote, tarot, ping-pong, pétanque), gérée par Hervé et Nicolas, voit le nombre de ses participants en bonne augmentation ; deux à trois heures de détente, le tout dans une super ambiance.

En perspective, il y a une, voire deux activités en gestation qui devraient voir le jour en cours d'année 2020 ; on en reparlera en temps voulu.

Ceci est un broissage rapide de nos activités ; si vous êtes intéressé(e)s par une ou plusieurs d'entre elles, n'hésitez pas à nous contacter ; vous découvrirez un monde particulier et chaleureux du milieu associatif où tout est fait pour que vous vous y sentiez bien.

Aussacoises et Aussacois, quelques-uns d'entre vous nous ont rejoint dans diverses activités que nous proposons ; si l'envie de les rejoindre vous tente, ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons. N'hésitez pas à nous le faire savoir.

Pour terminer, un grand MERCI à tous les membres de l'équipe d'encadrement qui fait que cette association, forte de ses 220 membres, fasse chaque année de plus en plus d'émules et anime nos villages au quotidien.

C'est ensemble, avec vous toutes et vous tous que nous avançons pour faire perdurer ce tissu associatif, voire social, au sein de nos communes rurales. Donnons-nous la main, nous irons plus vite, plus loin et plus sûrement.

Nous vous présentons tous nos vœux de santé, réussite, bonheur pour l'année 2020 qui arrive.

Le Président
Bernard DELERIS
07 81 92 77 10



Groupama

Les membres du Conseil d'administration de la **Caisse locale Groupama de CADALEN** informent leurs assurés que **Mme BARDET Bernadette** fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019. Elle sera remplacée par **Mme COLOMBERA Ghislaine** à compter du 1^{er} Janvier 2020. Dans un souci de proximité et de service, Groupama va maintenir et renforcer la permanence du mardi après-midi. Celle-ci se tiendra à la Salle des Fêtes de CADALEN de 14h00 à 17h30.

Mme COLOMBERA Ghislaine, vous accueille également :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30	Sur rendez-vous (agence ou domicile)	Accueil agence de GAILLAC	Accueil agence de GAILLAC	Accueil agence de GAILLAC	Sur rendez-vous (agence ou domicile)
↓					
12h30					
14h00	Permanence « Salle des Fêtes » de CADALEN	Sur rendez-vous (agence ou domicile)	Sur rendez-vous (agence ou domicile)	Sur rendez-vous (agence ou domicile)	
↓					
17h30					

Vous pouvez la joindre en téléphonant au **06 31 35 49 55** ou au **05 63 81 60 90** mais également par email : ghislaine.colombero@groupama-oc.com

Souhaitons que vous lui réserviez le meilleur accueil.

LA FNACA

Comme chaque année, la Fédération nationale des anciens combattants Algérie Maroc et Tunisie (Fnaca) honore le 19 mars, date reconnue journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc en en Tunisie. Cette année encore donc, la Fnaca honorera la mémoire des 30 000 frères d'armes tués pendant ces 10 années de guerre.

La commémoration de cet événement pour le canton de Cadalen aura lieu cette année dans notre village d'Aussac.

**Rassemblement et dépôt de gerbe
au monument aux Morts le 21 mars 2020
à 11h00 suivi d'un apéritif à la salle des fêtes**



Permanences au local ADMR situé Place de l'Eglise à Orban :

Mardi de 9h à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à nous contacter

Nos prestations



➤ **Ménage et entretien du logement** : Nettoyage, dépoussiérage, entretien des sols, rangement...



➤ **Repassage et entretien du linge.**

Une aide à domicile peut intervenir et accomplir ce travail, tout en respectant vos souhaits et vos habitudes.



➤ **Aide pour les courses et déplacements.**

Si vous éprouvez des difficultés à réaliser vos courses et à vous déplacer, l'ADMR peut vous conduire à vos RDV...



➤ **Aide à la préparation des repas.** Si la préparation des repas est devenue difficile ou impossible, temporairement ou durablement, l'ADMR peut vous aider dans la préparation et la prise de vos repas en fonction de vos besoins.



➤ **Garde d'enfant à domicile** : Faire garder vos enfants chez vous, les avoir à la maison dès la sortie de l'école, quand ils sont malades, ou éviter les déplacements quotidiens...



➤ **Téléassistance** : place un système particulièrement simple d'utilisation pour toutes les personnes qui souhaitent être accompagnées en gardant leur autonomie. Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En cas de chute, malaise, ou simplement si vos parents éprouvent le besoin de se confier à quelqu'un.



Des bénévoles à votre écoute



A noter la date du loto de l'ADMR 2020
Dimanche 1 mars à 14h30 à Orban

Avantage fiscal : Une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt (sous certaines conditions) égal à 50% de la dépense engagée est possible, dans la limite d'un plafond fixé annuellement.

Recevez nos vœux les meilleurs pour 2020 - Bona annada

Le «Chèque Energie»

Comment ça marche ?

Depuis 2 ans, l'Etat a mis en place le «Chèque Energie» afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le «Chèque Energie» peut être **utilisé jusqu'au 31 mars** de l'année suivant sa réception **pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...**

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (*voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : «convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux»*).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie).

Il existe par ailleurs une possibilité de pré-affecter le chèque au fournisseur

(voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr)

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations («électricité» et «gaz») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel **lorsque le «Chèque Energie» n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux**. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différents ou un foyer ayant utilisé son «Chèque Energie» pour la fourniture de fioul ou de bois...

La réception d'une attestation ou d'un «Chèque Energie» par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'utilisateur telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures «impayés» plus souples...

De même que pour le «Chèque Energie», les attestations peuvent être pré-affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le «Chèque-Energie» (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisées en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif «Chèque-Energie».

Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr

Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

- Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.
- J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.
- Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

- Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.
- J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.
- Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

- Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.
- Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.
- En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.
- Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

- Je peux faire une demande en ligne pour un/une :
 - Duplicata
 - Changement d'adresse
 - Changement de titulaire
 - Cession de véhicule **
 - Autre motif **
- Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.
- J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.
- Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique « services associés » puis « Immatriculer mon véhicule ».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect